



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune de Schaerbeek
Département Urbanisme et Environnement
Place Colignon, 1
B - 1030 BRUXELLES

V/Réf. : 2021/1475=208/007(corr. : *Flament Laura Geneviève Pierre*)
Ref Nova : 15/XFD/1826984

N/Réf. : AA/SBK20363_686_PU_Deschanel_7_Coteaux_314
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le 25/02/2022

Objet : SCHAERBEEK. Avenue Paul Deschanel, 7 / Rue des Coteaux, 314

Demande de permis d'urbanisme portant sur : mettre en conformité l'ajout d'une toiture en pente, les travaux structurels intérieurs et extérieurs, les modifications esthétiques en façade avant ; construire une annexe en façade arrière sur deux étages, effectuer des modifications esthétiques en façade arrière visibles depuis l'espace public

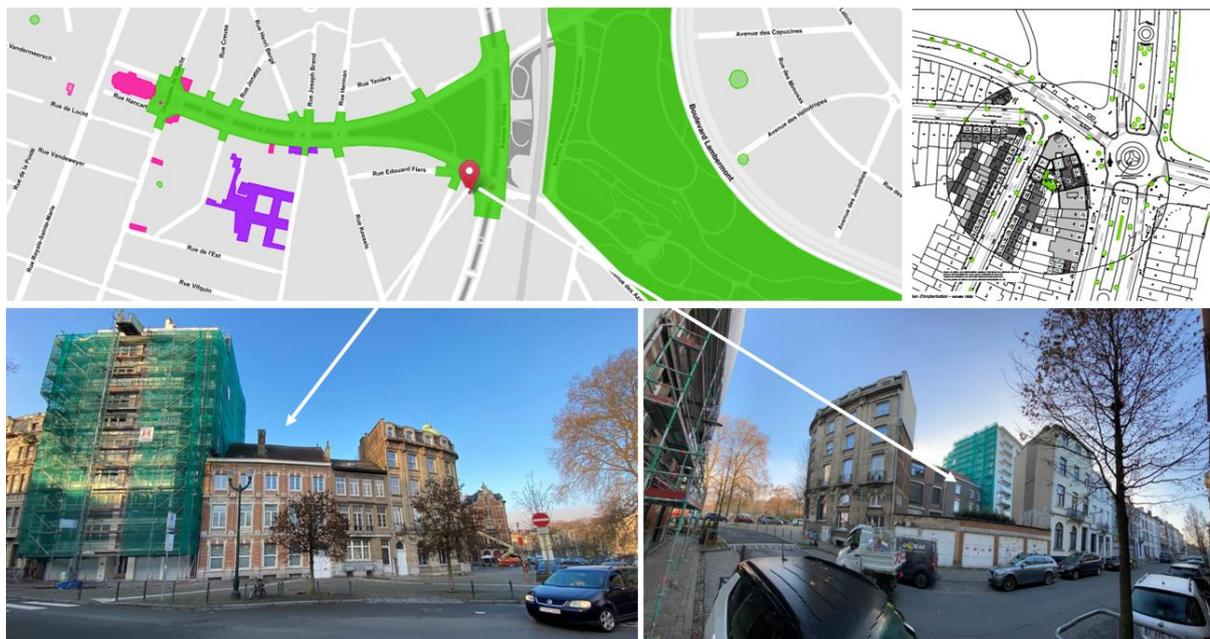
Avis de la CRMS

Madame, Monsieur,

En réponse à votre courrier du 14/02/2022, reçu le 16/02/2022, nous vous communiquons *les remarques* formulées par notre Assemblée en sa séance du 23/02/2022.

Étendue de la protection

L'immeuble se situe en ZICHEE, il est repris à l'inventaire et se situe en zone de protection du mât électrique de Laling. Il s'implante également en lisière du site classé de l'avenue Louis Bertrand.



Analyse de la demande

La parcelle comprend un bâtiment avant (maison unifamiliale) et un bâtiment arrière (3 boxes de garage). La maison a été construite vers 1923, comme l'attestent les plans de permis d'urbanisme. Elle aurait été réalisée avec quelques écarts par rapport aux plans de permis, notamment s'agissant du nombre de travées en façade avant (5 et non 4) et une toiture à versant et non plate. Les garages ont été construits conformément aux plans de permis d'urbanisme datés du 13/01/1956, si ce n'est la position de l'accès arrière au jardin inversé.



Le projet envisage:

- La mise en conformité de plusieurs modifications (voir note explicative) dont celles de travées en façades et de la toiture à versant;
- La transformation et extension de l'annexe en façade arrière sur 2 étages;
- l'isolation complète de la façade arrière de la maison;
- le changement de couleur des châssis et de la corniche en façade arrière en noir ;
- le percement d'une baie intérieure pour accéder au sous-sol

Avis

Le projet n'appelle pas de remarques particulières et sera sans impact préjudiciable sur la zone de protection. En outre, une rénovation récente a permis une remise en valeur de la façade avant (retour à une corniche en bois, suppression de caissons à volet et d'aération en façade).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


S. DE BORGER
Vice-Président

c.c. :

cdgreef@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; bnlemmens@urban.brussels ;
tpetitjean@urban.brussels ; robert@urban.brussels ; gvanreepingen@schaarbeek.irisnet.be ; cvandersmissen@urban.brussels ;
crms@urban.brussels ; urban_avis.advises@urban.brussels